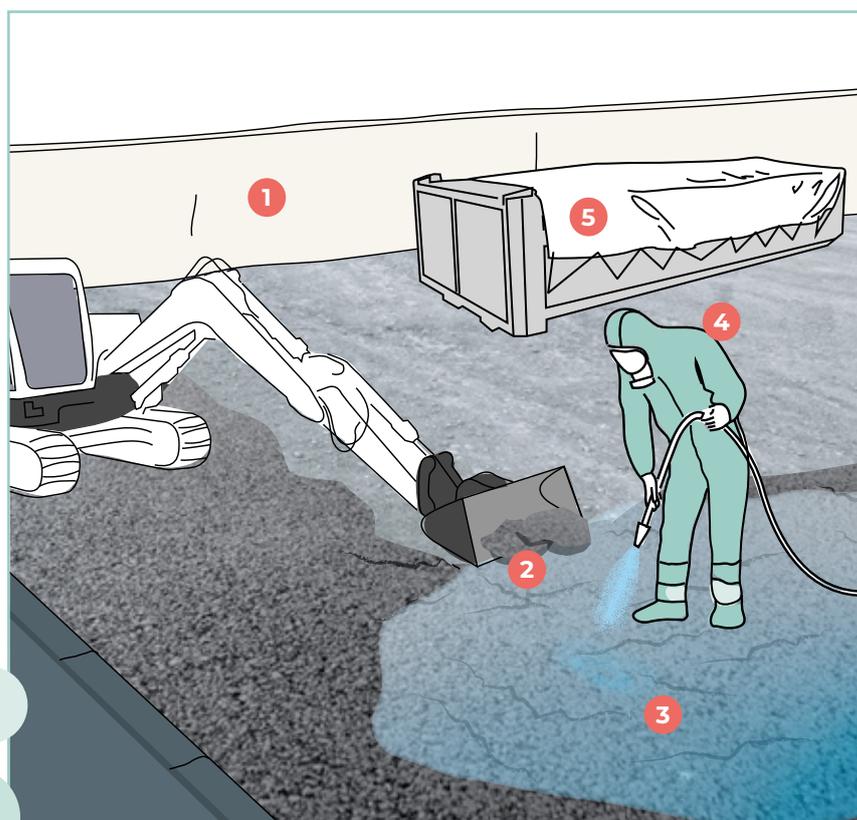


Opérations de désamiantage de la chaussée

Dans le cadre du prolongement du tramway jusqu'à la Porte Dauphine, des travaux de désamiantage seront effectués, de mi-juin à septembre 2019, sur certaines portions de la chaussée. Les zones d'intervention ont été préalablement identifiées par des repérages amiante avant travaux sur l'ensemble du tracé.



UNE TECHNIQUE SÉCURISÉE

- 1 Le périmètre du chantier est confiné par des palissades recouvertes de **bâches de protection**.
- 2 Le **décrotage de l'enrobé** est réalisé par une pelle mécanique. Les gravats sont enlevés à l'aide du godet.
- 3 L'opération se fait sous humidification constante **pour éviter que les poussières ne s'échappent dans l'air**.
- 4 **Les opérateurs sont protégés** par une combinaison intégrale et un masque, spécialement prévu pour les travaux de désamiantage.
- 5 Les gravats sont transférés, dans une benne équipée d'un double sac étanche, **vers une installation de stockage de déchets amiantés**.



Le saviez-vous ?

Des mesures régulières sont effectuées afin de **contrôler le niveau d'empoussièrement par les fibres d'amiante**, généré par le processus de travail. Des prélèvements sont réalisés sur les équipements des opérateurs et dans l'air en périphérie du chantier. **Le seuil réglementaire est fixé par le Code de la Santé publique** à 5 fibres par litre. Avant de quitter le chantier, l'opérateur doit passer par différents sas pour assurer la décontamination de son équipement de protection. À l'issue des travaux, une dernière procédure permet le démontage de la zone.

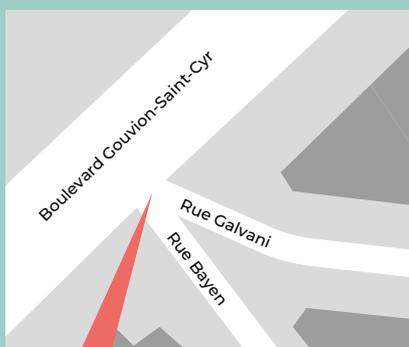


UN PROTOCOLE SÉCURISÉ ET CONFORME AUX RÈGLES DE L'ART

Dans les années 70, l'amiante était employé pour renforcer la couche superficielle de la chaussée, réalisée en « enrobé » (mélange de granulats et de bitume). Enfermé dans l'enrobé, l'amiante ne présente aucun risque. Il devient dangereux lorsque cette couche superficielle est déconstruite sans moyens de protection. Depuis 1997, l'utilisation de l'amiante est interdite dans les travaux publics et les bâtiments.

L'expérience des travaux du précédent prolongement de Porte de la Chapelle à Porte d'Asnières a permis que le protocole de désamiantage des chaussées soit éprouvé et sécurisé, comme l'exige la législation en vigueur.

4 zones concernées



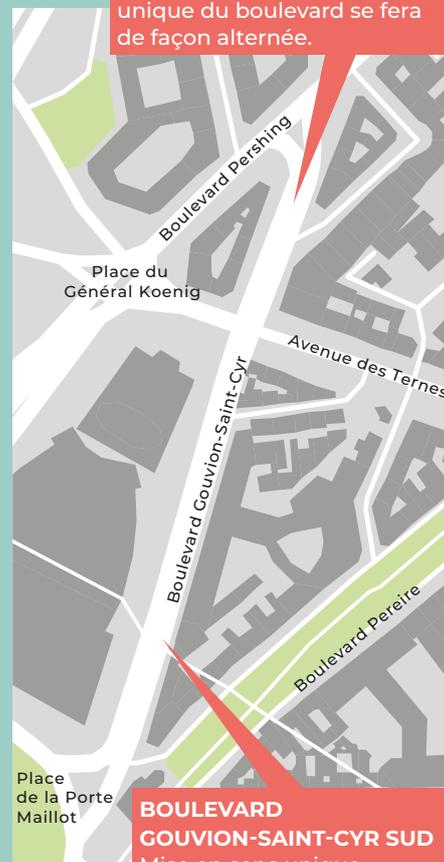
RUE BAYEN / RUE GALVANI
La circulation sera maintenue.

PORTE DAUPHINE
Pendant les travaux, la circulation sera mise en sens unique dans le tunnel de Porte Maillot à Porte Dauphine.



BOULEVARD FLANDRIN
Mise en impasse de la portion du boulevard jusqu'à l'impasse de la Faisanderie.

BOULEVARD GOUVION-SAINT-CYR NORD
Pendant les deux phases de travaux, la mise en sens unique du boulevard se fera de façon alternée.



BOULEVARD GOUVION-SAINT-CYR SUD
Mise en sens unique pour permettre la bonne conduite des travaux.

PORTE DE CHAMPERRET
Le désamiantage se fera en plusieurs phases sur avenue de Villiers ouest et est, de manière à maintenir la circulation.



Les flash info ont pour objectif de vous informer, sur la nature des travaux, leur localisation et leur durée. Pour les recevoir, inscrivez-vous sur www.tramway.paris.fr

Conception - réalisation : epiceurm



+ d'infos

INFO TRAM
01 40 09 57 00
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe
tramway.paris.fr

MAIRIE DE PARIS
39 75 Prix d'un appel local
à partir d'un poste fixe
paris.fr

RATP
34 24
Coût d'un appel local
ratp.fr

